

Observations du groupe « Édition Scientifique Ouverte » du Comité pour la Science Ouverte (CoSO) sur le projet d'avis du Médiateur du livre sur l'édition scientifique et les politiques de science ouverte.

Les membres du groupe Édition scientifique ouverte soulignent la qualité du rapport, et notamment de l'état des lieux ; toutefois, ils souhaitent attirer l'attention du Médiateur sur quatre points susceptibles de compléter les recommandations et les pistes d'action proposées dans son projet d'avis :

1. Rappeler la nécessité d'une libre circulation du savoir scientifique

Il est important de rappeler la nécessité d'une libre circulation du savoir scientifique et la légitimité du soutien public à cet objectif.

La libre diffusion de la production scientifique majoritairement financée par des fonds publics ne saurait être considérée comme dommageable et on ne saurait reprocher à la force publique d'œuvrer dans ce sens, surtout si l'on considère que les chercheurs en sont à la fois lecteurs et producteurs (auteurs et évaluateurs).

On notera également que le périmètre éditorial concerné porte sur les publications scientifiques financées par des fonds publics (à l'exclusion des contenus de débat, de vulgarisation, à vocation professionnelle ou des recherches financées par des industriels). Le principe de libre circulation des savoirs scientifiques fait l'objet d'une politique publique et d'un soutien qui dépassent le seul ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Tant les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche que les communautés scientifiques et les professionnels d'appui à la recherche (édition, documentation...) en sont des acteurs et des promoteurs qui contribuent à la diffusion de la science dans les cercles académiques et au-delà.

Le cadre juridique créé par l'article 30 de la loi dite « pour une République numérique » en 2016 a été une étape importante dans l'affirmation de ce principe. Ce dispositif, similaire à des dispositions adoptées dans d'autres pays, ne devrait plus faire débat, d'autant que son effet supposément négatif sur l'économie de l'édition scientifique a été à ce jour jugé inexistant. L'argument de l'entrave au droit d'auteur peut être retourné en insistant sur le gain de liberté qui est apporté aux auteurs, chercheurs et chercheuses.

Par ailleurs, la mise en place de périodes d'embargo pour la diffusion en accès ouvert des publications scientifiques, prévue par la loi, montre la volonté de trouver un juste équilibre qui tienne compte des impératifs économiques de ce domaine d'activité.

2. Définir le périmètre et proposer une typologie fine des objets, des acteurs et des modèles économiques concernés, que ces acteurs soient publics ou privés

Le développement de la science ouverte pose des questions et des défis aux acteurs de l'édition. S'il offre d'indéniables perspectives et opportunités, il peut également susciter des inquiétudes auprès des communautés concernées. Ces problèmes dépassent cependant la dichotomie entre édition scientifique privée et édition scientifique publique et il serait utile de les reconsidérer sous l'angle des développements techniques, des évolutions éditoriales, des

solutions et modèles de production susceptibles d'être adoptés, partagés, généralisés ou mis en œuvre par les différents acteurs, indépendamment de leur statut et de leurs objectifs. Il est à noter qu'en matière d'édition scientifique (au sens strict : hors vulgarisation, débat, etc.), les financements sont très majoritairement d'origine publique, que l'éditeur soit public ou privé. Ces financements peuvent prendre la forme de subventions directes (aide à l'édition) ou de mise à disposition indirecte de personnels dédiés, notamment en sciences humaines et sociales (SHS).

Une caractérisation précise des objets considérés, à savoir les revues scientifiques et les ouvrages de recherche, permettrait à la fois de mieux cerner le périmètre des acteurs réellement concernés par le mouvement de la science ouverte et d'éviter des amalgames et des confusions préjudiciables.

La présentation, dans cet état des lieux, de données chiffrées et sourcées semble indispensable pour mettre en perspective certains des arguments avancés. La conduite d'études susceptibles de documenter et d'éclaircir certains points est à cet égard souhaitable.

3. Réaffirmer le rôle incontournable des éditeurs et de la fonction éditoriale

La notion de fonction éditoriale (et la nécessité répétée de sa « réinvention ») est convoquée à de multiples reprises et avec diverses acceptions au fil du rapport, sans être définie.

Elle semble être trop souvent réduite aux seules fonctions de diffusion/commercialisation.

Cet aspect est certes important, et c'est finalement celui qui connaît les plus grandes mutations avec le développement de l'édition numérique et l'émergence de nouveaux modèles de diffusion (portails, diffusion en accès ouvert, licences d'exploitation et de réutilisation). Cependant, l'usage du numérique n'a pas modifié les missions essentielles de l'éditeur (évaluation, sélection et mise en forme des contenus). Dans un contexte technique en mutation, ces missions doivent continuer à être assurées, et même réaffirmées et renforcées. Pour répondre à ces défis, comme l'appelle de ses vœux le projet d'avis, il est nécessaire de renforcer les moyens alloués à l'édition scientifique publique, et notamment les moyens humains pérennes ; il est à ce titre inquiétant de noter le faible niveau de recrutement que l'on peut observer depuis une dizaine d'années pour les postes d'ingénieurs d'études (IGE/IE) ITRF BAP F mis au concours de la fonction publique. Il convient de réfléchir globalement au financement des secrétariats de rédaction et d'édition et des structures éditoriales. À cet égard, les financements sur appels à projets, s'ils ont une vertu d'impulsion, ne sauraient suffire et tenir lieu de politique publique en matière d'édition scientifique.

Par ailleurs, le rapport fait trop peu mention des dispositifs et expérimentations portés par les structures publiques, tant dans le domaine de la structuration des contenus que dans celui des diffusions numériques. Ceux-ci lui assurent une avance technique et éditoriale dans la construction d'une économie raisonnable de l'édition scientifique. Il convient, si l'on veut garantir une édition scientifique de qualité sur le long terme, d'investir durablement dans des moyens techniques (infrastructures mutualisées) ainsi que dans la formation.

4. Considérer l'éventail des disciplines, ne pas réduire la question à l'édition scientifique en SHS

Il est regrettable que le projet d'avis ne s'intéresse que de manière très marginale à l'édition scientifique dans le domaine des STM. S'il est vrai que l'édition scientifique en STM est moins développée en France qu'en SHS, elle n'en est pas moins réelle, relève de problématiques similaires et mérite que l'on s'y intéresse, tant au niveau de ses acteurs privés que publics.